

Le Choix de l'école : un premier pas vers la privatisation du recrutement des enseignant-e-s

Depuis déjà trois ans, l'Académie de Créteil recrute des enseignant-e-s à travers l'association "Le Choix de l'école" ex-"Teach for France". Le dispositif "Le Choix de l'école" participe au réseau "Teach for all" qui existe depuis plus de 25 ans aux Etats-Unis. "Teach for all - America" bénéficie d'un financement privé et utilise l'école comme une voie de transmission de l'économie de marché et des méthodes managériales.

"Le Choix de l'école" dit recruter de jeunes diplômé-e-s de grandes écoles (HEC, Sciences Po...) pour occuper des postes vacants pendant deux ans dans des collèges appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire. Ces jeunes diplômé-e-s sont invité-e-s à devenir les acteur-trice-s du changement du système éducatif, à relever le défi des inégalités scolaires...

Mais derrière ce discours philanthropique se cache une réalité bien moins estimable : d'abord les personnels recruté-e-s par "Le Choix de l'école" ne bénéficient pas d'une formation disciplinaire sérieuse et échappent au contrôle des connaissances que garantit la certification des titulaires et les diplômes disciplinaires des enseignant-e-s contractuel-les. L'enseignement est un métier qui ne s'apprend pas à HEC ou à Sciences Po.

Ces personnels reçoivent des formations externalisées faisant notamment appel à des méthodes issues du monde de l'entreprise et ce sur leur temps personnel . C'est à l'institution de former l'ensemble des personnels contractuels sur leur temps de service, comme c'est le cas pour les personnels titulaires !

"Le Choix de l'école" déclare sur son site internet proposer des postes vacants aux jeunes diplômé-e-s, cela est faux : comme au collège De Geyter de Saint-Denis l'an dernier, nous savons déjà en cette rentrée qu'une collègue contractuelle du collège Courbet à Pierrefitte-sur-Seine a été déplacée pour faire une place à une recrue du "Choix de l'école". Cette collègue était présente dans l'établissement depuis un an et demi et souhaitait s'inscrire dans le long terme. Il faut se rappeler également le cas d'une collègue au collège Paul Bert à Drancy où la mobilisation de l'équipe enseignante et des parents avait permis de maintenir la collègue sur le poste malgré les arrangements entre le rectorat et "Teach for France".

Enfin, les conventions signées entre le rectorat de Créteil et "Le Choix de l'école" sont tenues secrètes. L'an dernier, après avoir beaucoup insisté, nous avons obtenu l'accès à celles-ci, cette année nous n'y avons toujours pas eu accès. En revanche, l'affectation des personnels recrutés, cette année comme l'an dernier, par "Le Choix de l'école" n'est pas communiquée aux élu-e-s qui représentent les personnels dans les commissions d'affectation : ceci est une attaque au paritarisme, et SUD Éducation 93 revendique la transparence quant à ces conventions et aux affectations.

Le syndicat SUD Éducation 93 revendique l'arrêt immédiat du recours au dispositif "Le Choix de l'école" et des commissions paritaires d'affectation des personnels non-titulaires afin de garantir la transparence et l'équité entre les personnels.

Bourse du Travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin,
93200 Saint-Denis

01.55.84.41.26
06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org
<http://www.sudeducation93.org/>

